

## VILLE DE EAST ANGUS DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

**AVIS PUBLIC** est donné aux citoyens de la Ville de East Angus qu'une demande de dérogation mineure sera étudiée à la séance régulière du conseil du 2 décembre 2019 à 19h. La réunion aura lieu à la salle du conseil de la Ville de East Angus, située au 200, rue Saint-Jean Est, East Angus, Québec, J0B 1R0.

La demande concerne l'approbation d'une dérogation au règlement de zonage numéro 745, article 6.5.2 relativement à la distance minimale à respecter du garage à la ligne de lot, à l'effet d'autoriser une distance de 0,87 mètre au lieu de 1,0 mètre.

La propriété concernée est située dans la zone Rb-14 et comprend le lot numéro 4 182 004 du cadastre du Québec. Le numéro civique est le 62, rue Saint-Pierre à East Angus.

Tout intéressé peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

DONNÉ À EAST ANGUS, ce onzième jour du mois de novembre 2019

BRUNO POULIN, CPA CMA Secrétaire-trésorier